

Plan de relance - Volet alimentation- Soutien aux cantines scolaires des communes et EPCI.

LA RESTAURATION SCOLAIRE – L’HISTOIRE D’UNE MUTUALISATION SOUHAITÉE PAR LES ÉLUS DU SUD

- ▶ En 2004, les 12 villes qui composent la communauté d’agglomération de l’Espace Sud (CAESM) ont décidé de transférer, à leur établissement public de
- ▶ En 2017, création de la SPL (société publique locale) SOGES) afin de parfaire la mise en commun:
 - Des moyens matériels,
 - Des humains
 - Des moyens financiers
 - De l’ingénierie territoriale

RESULTATS

- Rationalisation de la production,
 - Amélioration de la qualité,
 - Amélioration de la traçabilité des denrées
- Meilleure consommation des repas servis aux enfants de maternelles et primaires du territoire de la communauté d’agglomération.

De la volonté politique, de la réglementation, de notre réponse au Plan de relance de l'ETAT

- La loi EGALIM est venue cadrer un certain nombre de dispositions dans lesquelles la CAESM s'était déjà engagée
- Le plan de relance est venu , lui, renforcer les moyens financiers de nature à répondre et permettre de :
 - Renforcer la souveraineté alimentaire
 - Accélérer la transition agro-écologique pour donner accès à une alimentation saine, durable et locale ;
 - Adapter l'agriculture et la forêt au changement climatique.

La réponse de l'Espece Sud au Plan de Relance

LA DÉCISION POLITIQUE

Les élus communautaires réunis le 28 octobre 2021 ont validé le projet par décision du 31/01/2022. Présenter aux services du ministère de l'Agriculture, il a obtenu 100% des subventions sollicitées .

Il s'agit maintenant pour les services de l'Espace Sud, de lancer les appels d'offres pour l'acquisition des équipements et de faire bénéficier aux personnels communaux en charge de la restauration scolaire, des actions de formation

63 réfectoires communaux seront impactés par ce dispositif.

Près de 8000 élèves servis chaque jour

**LE PROJET PRÉSENTÉ PAR LA CAESM, D'UN MONTANT DE
556 533.67 € SUR UNE ASSIETTE D'ÉLIGIBILITÉ DE
561 965 € RÉPOND AUX MODALITÉS DE FONCTIONNEMENT DU GUICHET
DE SUBVENTION.**

**NOTRE PLAN PERMETTRA DE RENFORCER LA QUALITÉ DE NOTRE MISSION
DE SERVICE PUBLIC DE RESTAURATION SCOLAIRE À L'ENDROIT DES
ENFANTS, TOUT EN RÉPONDANT AUX PRESCRIPTIONS DE LA LOI EGALIM**

AUGMENTER L'APPORT EN DE PRODUITS DURABLES ET DE QUALITÉ, DONT 20% DE BIO.

- **Sourcing et contractualisation avec les agriculteurs locaux**
- **Améliorer la qualité matérielle de nos équipements afin de favoriser la conservation et la préparation de plats plus élaborés avec des produits frais mieux conservés**

LUTTER CONTRE LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE

- **Faire des 9500 enfants qui déjeunent chaque jour dans les réfectoires des communes du Sud de véritables ambassadeurs de la lutte contre le gaspillage alimentaire**
- **Acquisition de gachimètres mais également 12 de tables de tri et de pesée**

AMÉLIORER LA QUALITÉ MATÉRIELLE DE NOS ÉQUIPEMENTS

- Acquisition de nouvelles armoires forgorifiques , de fours de cuissons à basses températures
 - Mise en place de meubles réfrigérés de Self Service neufs
 - Achats de robot coupe légumes , de marmites, de cellule de refroidissement, d'éplucheuses...

LE PLASTIQUE N'EST PLUS FANTASTIQUE

- **La Loi EGALIM c'est aussi l'abandon du plastique à échéance 2025-2028.**
 - **Substituer progressivement les contenants en plastique**
 - **Acquisition de la vaisselle en verre trempé pour le service**

AMÉLIORER LE SERVICE RENDU AUX JEUNES ENFANTS

- **Former le personnel de service**
- **Accompagner le changement**
- **Faire des personnels de véritables relais sur la qualité et la satisfaction des convives**